

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 29 mars 2005

N° 2005-7

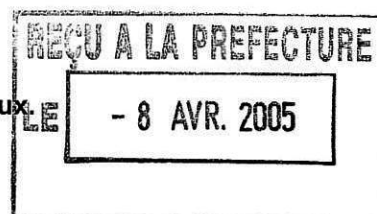
Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil cinq, le 29 mars à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	13	
Date de la convocation :	18 mars 2005	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DAGEN, DE MARSAC, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, PLAGES, QUÉREILHAC, ROSET et STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, MOUNIE, NONORGUES, ROGER et SAUTEDE.

Assistaient à la séance : MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).

OBJET : Voirie et réseaux des quais définitifs – Marchés de travaux



Le Président rappelle que lors de la réunion du 17 décembre dernier, le Comité Syndical a approuvé les projets définitifs d'aménagement des voiries et réseaux des quais définitifs pour un montant global de 1 586 250.03 € HT.

Le Dossier de Consultation des Entreprises, établi sur ces bases, porte sur la réalisation des principaux travaux suivants :

- voiries (dessertes, plateformes hautes et basses, ...) comprenant une couche de fondation (40 cm), une couche de base (15 cm), une couche de grave-bitume (8 cm) et une couche de roulement en béton bitumeux (5 cm),
- le réseau d'assainissement et eaux pluviales,
- le réseau AEP, éclairage, ...,
- clôture et portail.

Le Dossier de Consultation a fixé au 17 mars la date limite de réception des offres.

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

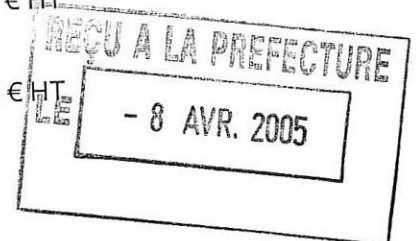
La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir les offres suivantes :

- Lot n°1 : site de Beaumont-de-Lomagne
Entreprise ESBTP : 146 242.78 € HT
- Lot n°2 : site de Caylus
Entreprise EUROVIA : 231 788.76 € HT
- Lot n°3 : site de Dieupentale
Groupement d'entreprises
APPIA/BOUSSAC : 129 935.75 € HT
- Lot n°4 : site de Nègrepelisse – Solution avec variante
Entreprise EUROVIA : 311 944.94 € HT
- Lot n°5 : site de Réalville – Solution avec variante
Entreprise QUERCY TP : 333 560.53 € HT
- Lot n°6 : site d'Auvillar – Solution avec variante
Groupement d'entreprises
APPIA/BOUSSAC : 285 080.15 € HT

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver les marchés correspondants et précise que le montant global de ceux-ci est inférieur de plus de 120 000 € HT par rapport à l'évaluation des travaux de l'Avant-Projet Définitif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les marchés suivants :
 - Lot n°1 : site de Beaumont-de-Lomagne
Entreprise ESBTP : 146 242.78 € HT
 - Lot n°2 : site de Caylus
Entreprise EUROVIA : 231 788.76 € HT
 - Lot n°3 : site de Dieupentale
Groupement d'entreprises
APPIA/BOUSSAC : 129 935.75 € HT
 - Lot n°4 : site de Nègrepelisse – Solution avec variante
Entreprise EUROVIA : 311 944.94 € HT
 - Lot n°5 : site de Réalville – Solution avec variante
Entreprise QUERCY TP : 333 560.53 € HT
 - Lot n°6 : site d'Auvillar – Solution avec variante
Groupement d'entreprises
APPIA/BOUSSAC : 285 080.15 € HT
- autorise le Président à signer les différents marchés.



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **8 AVR. 2005**

ET DE SA PUBLICATION LE **8 AVR. 2005**
Montauban, le **11 AVR. 2005**

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON